

CREATION D'UNE « CHARTE INTERPROFESSIONNELLE DE BONNES PRATIQUES EN ELEVAGE CUNICOLE »

Travel A.^{1*}, Chastagner A.¹, Puterflam J.¹, Warin L.¹, Bailliard A.², Gillet E.³

¹ ITAVI, 7 Rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris, France.

² FENALAP, 7 Rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris, France.

³ CLIPP, 7 Rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris, France.

*Auteur correspondant : travel@itavi.asso.fr

Résumé – Sortir de la crise de la maladie virale hémorragique (VHD) est un enjeu particulièrement structurant pour la filière cunicole. La mise en œuvre et le respect des règles basiques de la biosécurité sont indispensables, en complément de la vaccination des reproducteurs. En parallèle, pour la filière, il est essentiel de pouvoir apporter aux consommateurs/citoyens, des garanties sur les pratiques en élevage et le respect du bien-être des lapins. Le projet EVALAP, porté par le CLIPP et animé par l'ITAVI, vise à co-construire et déployer une Charte interprofessionnelle de bonnes pratiques en élevage cunicole, qui fera référence pour toute la filière et dont le respect du contenu permettra de renforcer la prévention des maladies, tout en améliorant les conditions d'élevage des lapins au regard du bien-être animal. Cet article présente la méthode de construction de la Charte, son contenu et décrit les premiers résultats obtenus sur 14 élevages. Les modalités de déploiement et de communication à destination de la filière pour assurer sa mise en œuvre et son suivi sur le terrain, sont aussi présentées.

Abstract – Creation of an "interprofessional charter of good practices in rabbit farms". Overcoming the VHD crisis is a particularly important issue for the rabbit industry. The implementation and compliance with basic biosecurity rules are essential, in addition to the vaccination of reproductive rabbits. At the same time, for rabbit sector, it is important to be able to provide consumers/citizens, guarantees on breeding practices and on rabbit welfare. The EVALAP project, supported by CLIPP and led by ITAVI, aims to co-construct and deploy an inter-professional Charter of good practices in rabbit farms, which will serve as a reference for the entire sector and whose respect of the content will help to strengthen disease prevention, while improving rabbit breeding conditions with regard to animal welfare. This article presents the Charter's construction method, its content and describes the first results obtained on 14 farms. The methods of deployment and communication for the sector to ensure its implementation and monitoring in the field, are also presented.

Introduction

Sortir de la crise de la maladie virale hémorragique (VHD) est un enjeu particulièrement structurant pour la filière cunicole qui voit son nombre d'éleveurs diminuer année après année. C'est une source d'inquiétude importante pour la filière, la situation devenant critique pour l'ensemble des acteurs (éleveurs, abatteurs, sélectionneurs, fabricants d'aliments et de matériel). Il est essentiel de parvenir à maîtriser les contaminations VHD dans les élevages et tous les experts s'accordent à dire que la biosécurité est le moyen incontournable pour cela.

En parallèle, le mode de production du lapin de chair en cages fait l'objet de nombreuses remises en question de la part de certaines ONG. Au-delà de la question du logement, il est nécessaire de pouvoir apporter aux

consommateurs/citoyens, des garanties sur les pratiques en élevage cunicole et aller vers une plus grande prise en compte du bien-être animal. On peut citer à titre d'exemple, la présence d'aménagements ou enrichissement pour satisfaire l'expression de divers comportements naturels des lapins.

Dans ce cadre, l'élaboration d'une Charte interprofessionnelle des bonnes pratiques en élevage cunicole, portée par l'interprofession et faisant référence au sein de la filière, permettra à chaque éleveur d'identifier ses points de progrès pour renforcer la prévention des maladies, tout en améliorant les conditions d'élevage au regard du bien-être animal. Sa mise en œuvre devrait contribuer notamment à réduire le nombre de cas de VHD et ainsi stopper les cessations d'activité liés à cette maladie.

Cette Charte permettra également de répondre aux deux enjeux les plus importants de la filière cunicole aujourd'hui :

- Sociaux : le découragement des éleveurs sur le terrain n'est plus acceptable, la filière ne veut plus observer d'arrêts liés à des cas de VHD. Elle veut également apporter des garanties sur les bonnes pratiques en élevage cunicole face aux remises aux questions auxquelles elle doit faire face ;
- Economiques : l'impact financier pour une exploitation touchée par la VHD s'élève en moyenne à 12 000€ liés au surcoût de la vaccination (vaccination de 2 lots d'engraissement consécutifs) et à la perte d'animaux. La filière doit préserver des élevages et répondre aux attentes des clients pour conquérir de nouveaux marchés (export, restauration hors domicile, produits transformés).

L'objectif de cet article est de présenter la méthode de construction de la charte et son contenu et de décrire les résultats obtenus sur les 14 premiers élevages évalués en 2022.

1. Méthode

La Charte interprofessionnelle est une démarche de progrès qui repose sur l'élaboration d'une grille d'évaluation. Cette évaluation permet de vérifier en élevage, l'application des bonnes pratiques. Le travail s'est fait en 3 étapes qui sont détaillées ci-après : 1/ construction de la charte, 2/ élaboration de l'outil d'évaluation (EVALAP) et 3/ déploiement terrain.

a. Construction de grille et de l'outil d'évaluation

Le groupe de travail

Un groupe de travail a été constitué par le CLIPP (pilote du projet) et animé par l'ITAVI. Il rassemble des représentants professionnels des maillons production (7 groupements : CPLB, Terrena Production Lapins, CIAB Lapins, Elvilap, Eleveurs du Nord, Normandie Lapin, SICA LAPALLIANCE), sélection (Syselaf : Syndicat National des Sélectionneurs de Lapins Français) et abattoir (ALPM).

Liste des points de contrôle

Dans un premier temps, un recensement des documents ressources (réglementation, charte FENALAP, cahiers des charges groupements/distributeurs...) et leur analyse par grille de lecture ont été réalisés. Cette étape a permis à l'ITAVI de proposer au groupe de travail professionnel, une première liste de points de contrôle qui intègre l'ensemble des exigences des cahiers des charges existants en production cunicole. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises entre 2021 et 2022, pour définir ensuite la formulation des questions, les

méthodes de contrôle, le résultat attendu pour chaque point de contrôle et la notation associée.

L'application Evalap

Afin d'assurer la mise en œuvre de la Charte sur le terrain et son suivi, la grille d'évaluation a été dématérialisée et est accessible via une l'application smartphone EVA téléchargeable sur tous les stores (Android et iOS). EVA est un outil qui a été développé en 2017 à l'initiative des interprofessions de la volaille de chair (CIPC, CIDEF et CICAR) pour permettre une évaluation technique des élevages de volailles de chair et ainsi favoriser et valoriser les bonnes pratiques. Cette application a été élargie à la filière cunicole (d'où le nom EVALAP) en conservant les fonctionnalités développées pour la volaille de chair et en y intégrant la liste spécifique et le statut des points de contrôle à évaluer pour l'élevage des lapins de chair. Suite à une phase de tests terrain, les retours d'utilisateurs ont permis d'apporter quelques évolutions aux questions (formulation, ordre,...) et de faire évoluer certaines fonctionnalités de l'application.

b. Réalisation des premières évaluations

En octobre 2022, tous les groupements partenaires ont été formés à l'application et aux fonctionnalités du backoffice. Un guide d'accompagnement pour les auditeurs a été réalisé pour les aider au déploiement. Les groupements partenaires ont tous réalisés leurs premiers audits. Pour ce faire, le choix s'est porté sur des élevages connus pour avoir réalisé des évolutions en faveur de la biosécurité et du bien-être. Ceci dans l'objectif de s'approprier parfaitement la grille et l'outil mais aussi de comparer leur perception globale de l'élevage avec les résultats de l'évaluation EVALAP.

2. Résultats et discussion

a. Structure de la charte et points de contrôle

Cette Charte vérifie en premier lieu le bon respect de la réglementation (voir points "KO" – Tableau 1) mais couvre aussi l'ensemble des points clés de l'élevage en terme de biosécurité et de bien être, grâce à ces modules thématiques.

La grille comporte 2 modules :

- un module BIOSECURITE qui contient 116 questions et qui est découpé en 6 thématiques (les bonnes pratiques d'hygiène, le stockage des produits vétérinaires, les mesures de décontamination, la traçabilité, le respect de l'environnement et l'encadrement technique).
- un module BIEN ETRE ANIMAL qui contient 34 questions et qui est découpé en 5 thématiques (bonne alimentation, bon environnement, bonne santé,

comportement approprié de l'espèce domestiquée et Autre).

Bien que les thématiques soient équivalentes sur le module bien-être entre l'outil EVALAP et EBENE® (Warin et al., 2017), ces outils sont bien complémentaires. En effet, l'évaluation EVALAP (charte interprofessionnelle) repose sur des indicateurs de moyens (tels que 'le logement ne contient pas de matériel blessant' ou encore 'des interactions visuelles et / ou olfactives sont possibles entre les animaux, même si ces derniers ne peuvent pas se toucher') alors que l'évaluation EBENE® repose sur des indicateurs de résultats basés en partie sur l'observation directe des lapins (tels que 'dénombrement des animaux présentant des plaies' ou encore 'nombre d'interactions entre les lapins').

b. Catégories de questions et leur notation

Trois catégories de questions ont été définies selon le niveau d'exigence à atteindre et la notation associée a été adaptée (Tableau 2). Lors de l'évaluation chacune des questions est notée selon le niveau d'atteinte du résultat : résultat « satisfaisant » (S) qui vaut 1 point, résultat « à améliorer » (AA) qui vaut 0,5 point, résultat « non satisfaisant » (NS) qui vaut 0 point. Une question peut également être notée « sans objet » (SO) lorsque l'élevage visité n'est pas concerné, dans ce cas, cette question n'est pas prise en compte dans la note finale.

Tableau 2 : Description des catégories de questions, exigence, notation et mode de calcul associé

Catégorie de question	Niveau d'exigence	Réponses associées et intégration dans le calcul final
Obligatoire	Réglementaire	Réponses possibles : S et NS En cas de réponse NS la charte est non conforme et la note finale est de 0 (KO)
Classique	Pratique attendue faisant partie des exigences du socle commun défini par la filière	Réponses possibles : S/AA/NS/SO
Recommandée	Pratique recommandée	Réponses possibles : S/AA/NS/SO, mais cette réponse n'est pas prise en compte dans la note finale

Le résultat de l'évaluation est exprimé en pourcentage d'atteinte des objectifs c'est-à-dire la somme de points attribués tout au long du questionnaire divisé par le nombre de questions (excepté les questions recommandées et les questions classiques notées « sans objet »). Un élevage est considéré conforme lorsque la

note de l'évaluation de la Charte est supérieure à 75% et qu'il n'y a aucun KO (résultats « non satisfaisant » sur une exigence réglementaire). Un élevage est considéré non conforme lorsque la note de l'évaluation est inférieure à 75% ou qu'il y a eu observation d'au moins un point KO.

c. L'application EVALAP et ses fonctionnalités

Chaque groupement cunicole partenaire dispose d'un compte qui lui permet d'accéder à l'outil, ses préférences (ajout de questions spécifiques pour personnalisation client) et à l'historique de ses visites (information élevages et compte rendu d'évaluation en pdf). L'application EVALAP permet de réaliser facilement le diagnostic complet (Figure 1). Le calcul des résultats est automatique. En fin d'audit, tous les points notés « non satisfaisant » ou « à améliorer » sont rappelés afin de les discuter avec l'éleveur pour trouver des pistes d'amélioration et définir un plan d'action. Le rapport d'audit est mis en forme et transmis immédiatement à l'éleveur et l'auditeur avec le plan d'action. Chaque auditeur a possibilité d'ajouter des commentaires et photos pour illustrer et formaliser une situation à améliorer et pouvoir visualiser son évolution lors d'une prochaine visite. Les exigences réglementaires (Tableau 1) notées « non satisfaisant » et « à améliorer » font l'objet d'un plan d'action à court terme avec réalisation d'une nouvelle visite pour lever la non-conformité au plus vite.

Chaque groupement dispose d'une interface web (back office) qui lui permet d'accéder à une base de données pour visualiser, exporter les résultats de toutes ses évaluations réalisées. Ces données remontent également de manière anonyme dans une base de données nationale gérée par le CLIPP, qui pourra générer des statistiques nationales.

d. Déploiement et premiers résultats

Depuis novembre 2022, les évaluations sur le terrain se déploient. Au moment de l'écriture du présent article 14 visites ont été réalisées par 4 groupements différents, essentiellement en régions Bretagne et Pays de la Loire. La durée moyenne de visite était de 1H45/élevage (maternité + engraissement). Les visites déjà réalisées n'ont pas mis en évidence d'élevages non conformes. La note moyenne de conformité à la Charte était de 92% ± 3, ce qui est très satisfaisant et confirme la sélection a priori de « bons » élevages. Sur le volet Biosécurité, les points qui peuvent être améliorés dans ces élevages concernent notamment la délimitation du site d'élevage et de la zone parking, la procédure complète de nettoyage et désinfection (intégrant les silos), le plan de gestion des effluents. Sur le volet Bien-être, le sol du logement constitué uniquement de grillage ou encore l'absence d'enrichissement ont été les points 'à améliorer' les plus fréquemment relevés.

Conclusion et perspectives

La mise en place de la « Charte interprofessionnelle de bonnes pratiques en élevage cunicole » s'appuie sur l'outil de progrès EVALAP. Cette démarche est complémentaire aux actions collectives (formations biosécurité et bientôt les formations référent bien-être animal) conduites ces dernières années par la filière, et vise à accompagner individuellement les éleveurs pour la mise en application des bonnes pratiques de biosécurité et de bien-être. La grille d'évaluation constituée formalise les exigences de la filière pour un socle commun de bonnes pratiques en élevages cunicoles français.

Cette Charte formalise l'engagement de la filière dans une démarche d'amélioration continue par l'intégration de recommandations (meilleures pratiques) et par l'établissement en fin de visite d'un plan d'action personnalisé. La constitution d'une base de données nationale permettra à la filière de se doter de référence sur le respect des bonnes pratiques de BEA et de biosécurité à l'échelle individuelle et collective.

Pour les groupements partenaires, le déploiement va s'étendre rapidement, avec un objectif de 1ère visite de tous leurs élevages d'ici l'été 2023. La démarche va bien évidemment être étendue à l'ensemble des groupements français. Des supports de formation et communication à destination de la filière accompagneront ce déploiement à l'échelle nationale. Par ailleurs, la mise en place d'une charte dédiée aux élevages reproducteurs (sélectionneurs, CIA et multiplicateurs) est en cours.

Lorsque le déploiement sera plus avancé, il sera intéressant de réaliser sur les mêmes élevages les évaluations EVALAP et EBENE®, permettant d'étudier les liens entre indicateurs de moyens et de résultats au travers la mise en relation des scores du module bien-être EVALAP et de l'application EBENE®.

Remerciements

Les auteurs remercient les groupements et les éleveurs pour leur engagement et le plan de relance FranceAgriMer (2021-2023) pour le financement du projet EVALAP.

Références

Warin L., Mika A., Souchet C., Bouvarel I., Bignon L. 2017. Construction d'une méthode pratique et partagée d'évaluation du bien-être du lapin d'élevage: EBENE. In Proc. 17^{èmes} Journ. Rech. cunicole., 21 et 22 novembre 2017, Le Mans, France. pp 35-38.

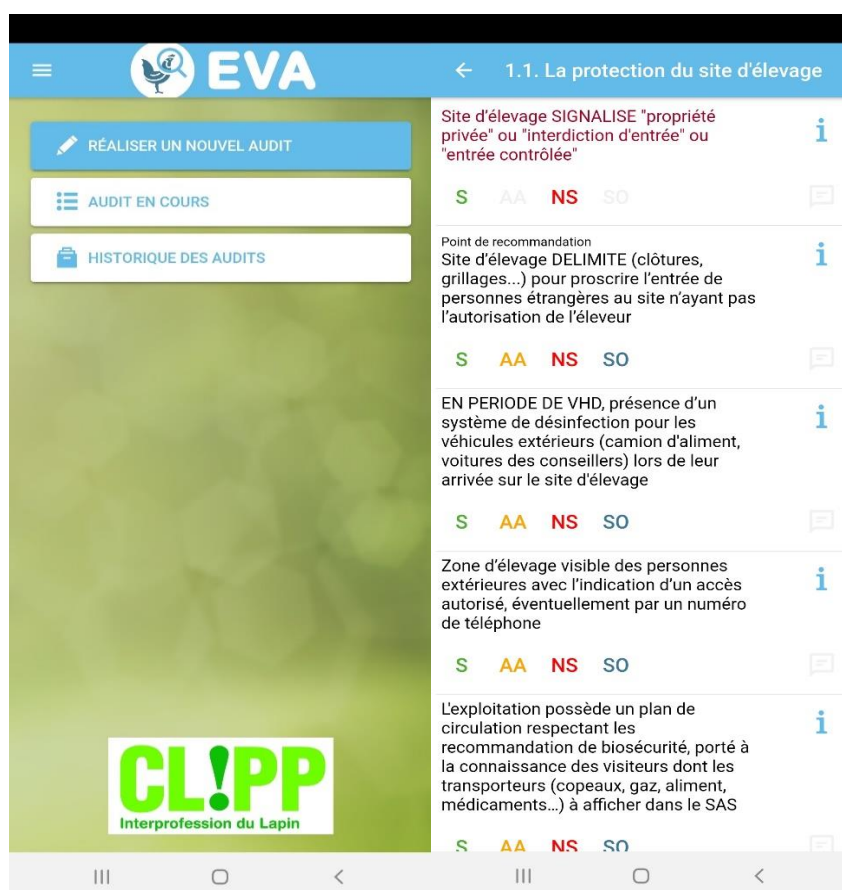


Figure 1. Visuel de l'application qui permettra d'évaluer le respect de la charte interprofessionnelle de bonnes pratiques en élevage cynicole

Tableau 1. Liste des points de contrôle réglementaires dits également KO, les réponses possibles à ces questions ne peuvent être que « satisfaisant » ou « non satisfaisant ».

Points de contrôle "KO" - Module BIOSECURITE
Site d'élevage signalisé "propriété privée" ou "interdiction d'entrée" ou "entrée contrôlée" Silos d'aliment numérotés Silos en bon état de fonctionnement et sécurisés (échelle protégée) Présence d'au moins un SAS sanitaire par site d'élevage Ramassage quotidien des cadavres Bac d'équarrissage fermé et étanche Bâtiments fermés à clé en l'absence de l'éleveur Pour les visiteurs entrant dans l'élevage : mise à disposition d'une tenue spécifique, jetable ou lavée et protégée par un emballage hermétique Médicaments stockés dans un placard, une enceinte ou un local fermant à clé, à l'abri de la chaleur, de la lumière et de la poussière Respect des délais d'attente de la prescription /ordonnance Vaccination des reproducteurs contre la VHD RHDV2 Respect du protocole de vaccination des reproducteurs et du plan de prophylaxie défini par le vétérinaire de l'élevage Traçabilité selon la réglementation en vigueur (fiches ICA et fiches de suivi de lots)
Points de contrôle "KO" - Module BIEN ETRE
L'aliment est accessible aux animaux. Il est distribué en quantité suffisante et adapté aux stades physiologiques Les systèmes d'abreuvement et d'alimentation sont propres et fonctionnels Au moins 1 point d'eau est disponible par logement et ce/ces point(s) d'eau sont accessibles constamment Les lapins élevés en bâtiments fermés ne sont pas maintenus en permanence dans l'obscurité ni exposés sans interruption à la lumière artificielle (sur une période de 24 heures) La densité maximale en engraissement est de 45kg/m2 à 60 jours d'âge Les animaux blessés (plaies, maux de pattes) et / ou malades reçoivent des soins spécifiques et adaptés Le nombre d'animaux morts ou mis à morts (blessés, malades, faibles...) est consigné dans un registre conservé pendant au moins 5 ans Un passage quotidien minimum est effectué dans le(s) bâtiment(s) d'élevage (observation des animaux)